

1. Description des objectifs

L'inspection télévisée pédestre a pour objectif de détecter :

- Les anomalies d'assemblage
- Les anomalies de géométrie
- Les anomalies d'étanchéité visibles (mais ne permet pas de statuer sur la conformité de l'étanchéité)
- Les anomalies structurelles
- Les obstructions ou obstacles
- Les défauts d'aspect
- Les raccords de branchement

Elle sera réalisée après le contrôle de compactage (s'il y en a eu) afin de vérifier que le réseau n'a pas été détérioré lors des essais.

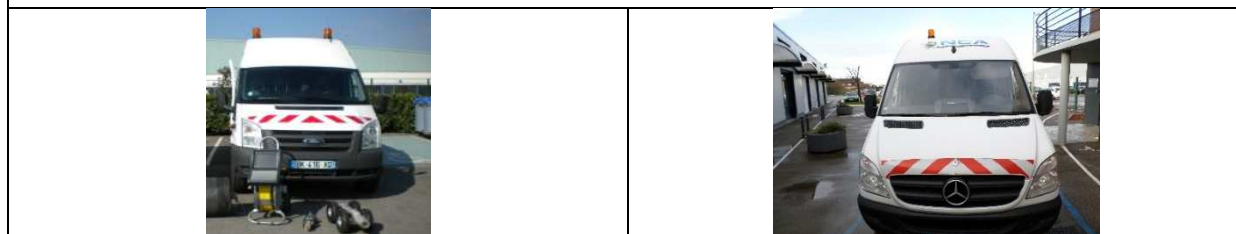
2. Moyens nécessaires





a. Moyens humains

L'intervention nécessite trois personnes sur site tout au long de l'intervention : un inspecteur et deux aides inspecteur.

b. Moyens matériels

Camion d'intervention équipé de la signalisation de position



<u>Caméra IBAK HD Atex</u>	<u>Régie IBAK</u>	<u>Electricité par groupe électrogène</u>	<u>Détecteur 4 gaz</u>
			

3. Principe

Il s'agit de l'inspection visuelle par déplacement d'un homme à l'intérieur de la canalisation à réceptionner dont la hauteur est supérieure ou égale à 1,60 m (exceptionnellement supérieure ou égale à 1,00 m : semi visitable)

L'équipe minimum d'intervention en inspection visuelle pédestre de réseaux d'assainissement visitables comprend au minimum 3 hommes répartis comme suit :

- Un inspecteur en visite pédestre à l'intérieur de la canalisation.
- Un aide inspecteur en surveillance oculaire au fond du regard de départ et en contact avec l'opérateur en visite.
- Un aide inspecteur à la surface en communication avec l'opérateur au fond du regard de départ.

AVANT L'INTERVENTION :

- Mise en œuvre des protections individuelles et collectives.
- Réalisation de l'enquête technique (longueurs, profondeurs...).
- Ouverture des accès et ventilation (30 minutes minimum).
- Mise en route du groupe électrogène, du tri-flash et du gyrophare.
- Port des vêtements et accessoires de sécurité.
- Mise en place de la signalisation.
- Vérification du matériel.

INSPECTION VISUELLE DU COLLECTEUR :

- Contrôle de l'atmosphère par descente d'un détecteur dans le regard de visite à l'aide d'une cordelette, avant engagement de l'opérateur dans la cheminée (en amont et en aval).
- Descente du premier opérateur dans le regard de visite de départ (il restera équipé du détecteur en permanence).
- L'opérateur est équipé pour assurer sa prestation en réseau visitable en toute sécurité. Il est au minimum : vêtu d'une combinaison textile solide, d'un baudrier, chaussé d'une paire de bottes et protégé au niveau de la tête par un casque (si la dimension de l'ouvrage est suffisante pour que le casque ne soit pas une gêne) ou un couvre-chef évitant le contact de la tête avec les parois. Son éclairage est assuré par une lampe étanche et de préférence antidéflagrante. Il dispose en permanence d'un détecteur 4 gaz en état de fonctionnement. Il est équipé d'un harnais permettant de l'accrocher et de le remonter en cas d'accident. La présence d'un dispositif respiratoire auto-sauveteur à sa ceinture est nécessaire. Il porte une paire de gants souples et étanches.
- Engagement de l'inspecteur dans la canalisation pour permettre la descente du second. On ne descend pas dans un regard de visite si quelqu'un est au fond, à l'aplomb. Le premier opérateur est d'autre part équipé d'un mètre, d'un appareil photo avec flash et il tient l'extrémité d'une chaîne d'arpenteur de 50m minimum.
- Descente du second opérateur de surveillance oculaire. Son équipement est identique à celui du premier opérateur (hormis l'auto-sauveteur) mais il doit disposer, à portée immédiate, d'un dispositif de respiration autonome prêt à être appelé et d'une corde de sauvetage. Ce second opérateur tient la poignée de la chaîne d'arpenteur et relève les côtes de position linéaire, il note les informations que lui transmet verbalement le premier opérateur.
- La position en linéaire de chaque observation est mesurée à la chaîne, elle est notée en cumulé à partir du point zéro qui est soit l'axe de la cheminée du regard de départ où se tient le deuxième opérateur soit à la jonction regard/canalisation.
- Prise des niveaux d'eau avec le mètre.



Mode Opérateur **Inspection télévisée pédestre**

Réf : F05-01C

Version 2 du
18/07/2016

- Enregistrement vidéo des observations. En raison des difficultés à se mouvoir, l'enregistrement vidéo in extenso avec une caméra portable est pratiquement impossible à réaliser dans les ouvrages d'une hauteur inférieure à 1.60m.
- Arrêt de la progression au droit de chaque observation avec relevé de la situation de celle-ci : description, caractérisation, quantification, photographie et prise du niveau d'eau, position (distance).
- Arrêt de l'inspection visuelle au regard de visite d'arrivée avec prise des positions en linéaire, et déplacement du second opérateur pour reprise de la visite du tronçon suivant, dans les mêmes conditions que le premier tronçon en vérifiant la présence d'H2S à chaque tronçon.
- Arrivée de la caméra dans le regard amont = fin d'inspection.
- Sauvegarde des données.
- Réalisation du rapport.